

Soutien aux bibliothécaires américains dans leur lutte pour préserver la liberté de leurs lecteurs

A la suite des nouvelles possibilités d'enquête et d'investigation données aux autorités judiciaires et policières par le Patriot Act, l'Association des bibliothécaires américains a fait parvenir aux autorités fédérales une résolution réaffirmant les principes de la liberté intellectuelle des citoyens. La loi votée le 26 octobre 2001 autorise dans toutes les bibliothèques, sans qu'il y ait suspicion de délit ni requête préalable, l'accès aux agents de la police et de la justice de toutes les données relatives à l'historique des emprunts de documents, des recherches réalisées sur bases de données ou sur Internet ou des messages envoyés par courrier électronique par les usagers. Les bibliothécaires n'ont pas le droit de tenir leurs usagers informés de ces recherches. Les bibliothécaires américains s'élèvent contre ces pratiques et revendiquent le droit de maintenir pour l'ensemble de la population des services de bibliothèques et d'information qui offrent à tous la liberté d'expression et d'accès à l'information, qui sont à la base de toute démocratie. L'Association des Bibliothécaires Français s'associe à la Résolution votée par l'ALA en janvier 2003 pour demander un amendement du Patriot Act restituant aux usagers des bibliothèques le droit de s'informer et de se cultiver à l'abri de toute investigation non fondée.

Adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 15 juin 2003